**Projet de loi « Adaptation de la société au vieillissement »**

**Un projet ambitieux mais peu de financement**

Lors du lancement de la concertation sur le projet de loi « Adaptation de la société au vieillissement », Jean-Marc Ayrault, Marisol Touraine et Michèle Delaunay ont évoqué les grandes lignes de leur projet.

Jean-Marc Ayrault a insisté sur le fait que ce projet portait un double enjeu, celui de préparer la société au vieillissement (30% de plus de 60 ans d’ici une dizaine d’année) et celui de la prise en charge de l’aide à l’autonomie des personnes âgées.

Il a souligné qu’il s’agissait pour le gouvernement d’un véritable choix de société auquel il fallait répondre par un choix politique avec une dimension interministérielle, pour les personnes âgées d’aujourd’hui et pour les générations à venir.

Il a précisé que toute la société française, toutes les générations étaient concernées. Il a évoqué l’accès pour tous aux aides techniques, le développement de la présence humaine, l’amélioration de l’APA à domicile, le renforcement des plans d’aides, l’amélioration du reste à charge, le soutien des aidants.

Il a développé sur les trois volets de la loi : anticipation et prévention (programme de prévention et aides techniques), adaptation de la société au vieillissement (logement, urbanisme, transports, culture...), accompagnement de la perte d’autonomie (maintien à domicile qualification des métiers de l’aide à l’autonomie et soutien aux aidants).

Le projet se découpant en deux parties : une première étape centrée sur le maintien à domicile votée en 2014 pour application en 2015, une deuxième étape sur l’accompagnement en établissements plus tard.

Nous pouvons partager cette ambition : changer le regard sur le vieillissement, faire de la longévité un progrès pour tous, individuellement et collectivement, qui reprend celle de la CGT.

Par contre, nous sommes insatisfaits sur les moyens de financement, Madame Delaunay ayant annoncé que, dans le cadre de la concertation, toutes les propositions pourraient être prise en compte « à condition qu’elles tiennent dans le cadre de la CASA **(Contribution additionnelle de solidarité pour l’autonomie)**». Ce qui nous semble bien peu pour un tel programme !

Montreuil, le 2 décembre 2013